

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
CANTON DE LODÈVE

## COMMUNE DE LODÈVE

### EXTRAIT DU REGISTRE DES ACTES CONSEIL MUNICIPAL DU 15 OCTOBRE 2024

numéro
CM_241015_20

L'an deux mille-vingt quatre, le quinze octobre,  
Le Conseil municipal, dûment convoqué le neuf octobre deux mille vingt-quatre, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil de l'Espace Marie-Christine BOUSQUET, sous la Présidence de Gaëlle LEVEQUE.

nombre de membres	
en exercice	29
présents	22
exprimés	25
vote	
pour	22
contre	0
abstention	0

#### Présents :

Gaëlle LEVEQUE, Ludovic CROS, Nathalie ROCOPLAN, Monique GALEOTE, Ali BENAMEUR, Marie-Laure VERDOL, Didier KOEHLER, Isabelle PEDROS, Claude FERAL, Michel PANIS, Jean-Marc SAUVIER, Nathalie SYZ, Edith POMAREDE, Damien ALIBERT, David BOSC, Fadilha BENAMMAR KOLY, Thibault DETRY, Claude LAATEB, Joana SINEGRE, Magali STADLER, Françoise CAUVY, Marie Pierre CAUMES.

#### Absents avec pouvoirs :

Ahmed KASSOUH à Marie-Laure VERDOL, Fatiha ENNADIFI à Monique GALEOTE, David DRUART à Ludovic CROS, Izia GOURMELON à Didier KOEHLER, Christian RICARDO à Claude LAATEB, Damien ROUQUETTE à Marie Pierre CAUMES.

#### Absent :

Gilles MARRES.

#### Ne prend pas part au vote

Claude LAATEB, Magali STADLER, Damien ROUQUETTE  
Claude LAATEB, Marie-Pierre CAUMES, Magali STADLER et Damien ROUQUETTE ne prennent pas part au débat et au vote pour le projet de délibération relatif à l'attribution de subventions aux associations

### **OBJET : Attribution des subventions aux associations**

**VU** les délibérations n°CM\_240402\_02 du Conseil municipal du 2 avril 2024 et n°CM\_240611\_12 du Conseil municipal du 11 juin 2024 relatives aux attributions de subventions aux associations pour l'année 2024,

**CONSIDÉRANT** que chaque année la Commune de Lodève soutient les associations dans leurs projets permettant de participer à la vie associative locale,

**CONSIDÉRANT** les attributions des subventions détaillées dans l'article 1, après étude des dossiers de demandes de subventions déposés auprès des services de la Commune,

#### **Où l'exposé d'Isabelle PEDROS et**

#### **Où l'exposé de Ali BENAMEUR et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :**

- **ARTICLE 1 : APPROUVE** la répartition des attributions des subventions aux associations suivante :

nom de l'association	montant en euros
ACL HANDBALL	9500
ACL HANDBALL intégration joueur/arbitre niveau national	2000
BASKET CLUB	1500
BOULE SAUVAGE	2400
CERCLE OCCITAN	500
DIANE LODEVOISE	700
FER ROULANT trois équipes en championnat de France	500

JUDO KODOKAN	1000
LA TRESCOULE participation championnat de France de Rallye	150
LIBRAIRIE UN POINT UN TRAIT Festival	2500
OEUVRE D'EAU	1800
LODEVOIS LARZAC FUTSAL	5000
SPORTING	7000
SPIRIDON CLUB NATURE	4000
TWIRLING BATON	5000

- **ARTICLE 2 : AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous les documents y afférents,

- **ARTICLE 3 : IMPUTE** les dépenses correspondantes au budget principal, chapitre 65, article 6574,

- **ARTICLE 4 : DIT** que le présent acte sera transmis au service du contrôle de légalité, notifié aux tiers concernés, publié selon la réglementation en vigueur et inscrit au registre des actes.

Pour extrait certifié conforme au registre des actes.

Accusé de réception en préfecture  
34-213401425-20241015-lmc112586-DE-1-1  
Date de télétransmission : 16/10/24  
Date de publication : 22/10/2024  
Date de notification aux tiers :  
Moyen de notifications aux tiers :

Le quinze octobre deux mille vingt-quatre  
Le Maire,  
Gaëlle LEVEQUE

